

PROGRAMME D’AFFILITATION HEMPUNITY



HEMPUNITY

PLAN DE COMPENSATION HEMPUNITY

Mise à jour du 20 février 2021 en vigueur dès le 1er mars 2021

PRÉAMBULE

Les membres du programme Hempunity sont appelé « Influenceurs ».

Nous appelons un membre en règle lorsque le membre est correctement enregistré, sous sa véritable identité, et déclaré fiscalement dans son pays de résidence fiscal.

Nous appelons un « membre qualifié », un membre inscrits à notre programme d’Affiliation qui a réalisé l’achat ou la vente d’un pack de découverte Hempunity

INSCRIPTION

L’adhésion au programme d’affiliation Hempunity est gratuite et sans obligation d’achat. L’inscription est possible de deux manières différentes:

1- S’inscrire en direct de la société. Idéal uniquement lorsqu’on découvre le concept seul, à travers les moteurs de recherches et/ou la publicité mise en ligne par l’entreprise Hempunity

2- Grâce à un lien d’affiliation d’un membre déjà inscrits et en règle.

Dans le cas 1, l’inscription peut s’effectuer depuis le site www.hempunity.eu sur l’onglet Affiliation en haut ou en bas du site internet.

Dans le cas 2, le futur parrain/marraine possède un lien unique permettant l’inscription.

Lorsqu’un membre inscrits s’est trompé de parrain/marraine dans son enregistrement, qu’il a oublié de s’inscrire sur le bon lien d’affiliation, ou qu’il souhaite être affilié à un membre inscrit après s’être inscrit en direct de la société, il a 48h à compter du lendemain de son inscription pour demander à effectuer le changement. Un mail doit être envoyé par le filleul (celui qui veut être parrainé) à contact@hempunity.eu indiquant son

désire d'être rattaché à (nom, prénom et mail du futur/nouveau parrain/marraine). Passé ce délai, pour des raisons techniques et éthiques, aucune modification ne pourra avoir lieu.

1- COMMISSIONS DE DÉTAILS ET D'ACHATS

Vous devez être un membre qualifié pour y avoir accès

Chaque ventes (ou achats personnel) de produits vous permettent d'obtenir des commissions.

Les commissions sont calculées comme suit:

8% Sur les produits qui ne sont pas des produits créés par la marque Hempunity.

20% Sur tous les produits Hempunity.

Le pourcentage de commissions est calculée sur le montant HT et hors frais de port des commandes de vos clients, ou sur vos propres commandes.

2- REMISE SPÉCIALE

Tous les membres de notre programme d'affiliation (et seulement eux) obtiennent un coupon de réduction de -10%. Ce coupon est unique et chaque membre en possède un qui est différent. Il permet d'offrir 10% de remise sur toutes les commandes des clients (ou sur celles des membres du programme d'affiliation).

Ce coupon a deux avantages majeur:

1- Il permet de fidéliser les clients, tout en offrant un avantage aux clients qui commandent à travers des membres du programme d'affiliation plutôt qu'en passant commande en direct de l'entreprise.

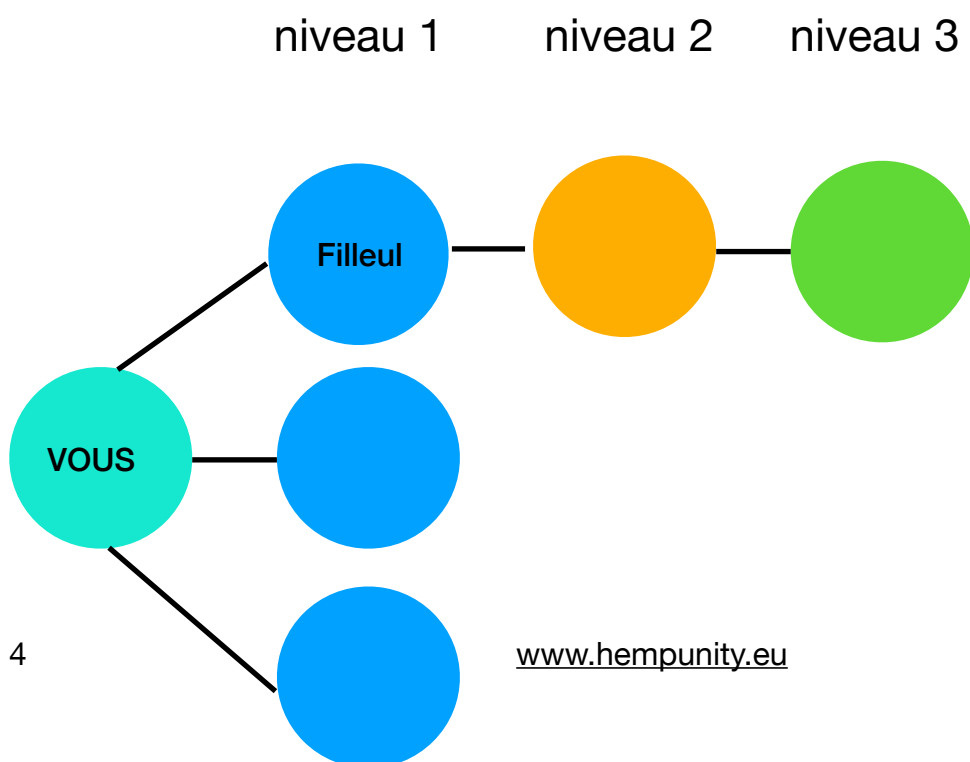
2- Il permet de toujours capter des clients sans erreur possible dans le lien d'affiliation. Par exemple, vous pouvez offrir votre code coupon de -10% à un client, si celui-ci passe sa commande sur le site de l'entreprise sans passer par votre lien mais qu'il utilise votre coupon de -10%, c'est le coupon qui est tous le temps prioritaire, et donc, la commission vous reviendra quand même.

3- COMMISSIONS DE RÉSEAUX

Le plan de rémunération Hempunity est un plan de rémunération sous le modèle en « râteau » accessible à tous les membres qualifiés.

Cela signifie que vous pouvez parrainer autant de membres que vous le désirez, et qu'ils peuvent à leur tour en faire autant.

La rémunération s'étend jusqu'au Dixième (10) niveaux sans pré-requis nécessaire. Chaque membres a accès au même plan de rémunération. Peut importe son chiffre d'affaire, et peut importe la date à laquelle il est entré dans l'entreprise.



Montant des commissions de niveaux:

NIVEAU 1	5 %
NIVEAU 2	4 %
NIVEAU 3	3 %
NIVEAU 4	2.5%
NIVEAU 5	1.5%
NIVEAU 6 À 10	1 %

4- PAIEMENTS

Les paiements sont effectués par virement bancaire entre le 8 et le 15 de chaque mois. Seul les membres en règles et qualifiés peuvent prétendre obtenir des versements. Pour obtenir un paiement, le membre qualifié doit envoyer une facture avant le 8 du mois en cours pour obtenir paiement du mois passé avant le 15. (Exemple: Janvier vous avez obtenu 1000€ de commissions. Pour être payé le 15 février au plus tard, une facture doit nous parvenir le 8 février au plus tard).

Veillez également envoyer par mail à contact@hempunity.eu une copie de votre numéro d'entreprise (SIRET pour la France) ainsi que le RIB sur lequel vous souhaitez obtenir votre versement.

Vous pouvez aussi demander à obtenir vos commissions sous la forme d'un bon d'achat majoré de 15% sans nécessité d'avoir un numéro d'entreprise. Si vous avez 100€ TTC de commissions en attente, vous obtiendrez alors un bon d'achat de 115€ TTC. Vous devez aussi être un membre qualifié pour y prétendre.

Si vous êtes une entreprise assujettie à la TVA Intracommunautaire en dehors de l'Espagne vous devrez nous envoyer une facture HT à l'adresse contact@hempunity.eu afin d'obtenir votre paiement.

5 - COMMENT RÉALISER UNE FACTURE?

Si vous avez un comptable, il pourra vous accompagner.

Si vous n'en avez pas (ou même si vous en avez un mais que vous souhaitez utiliser un autre moyen que celui qu'il vous offrira), vous pouvez:

1 - Utiliser le modèle simple de facture à votre disposition [ici](#)

2 - Vous inscrire sur le seul logiciel de comptabilité français aux normes concernant la TVA « Bizyness » en [cliquant ici](#)

Pour obtenir de l'aide contactez nous à: contact@hempunity.eu ou au +33 683 322 468